



MODÈLE DE RAPPORT DU DEVOIR DE DILIGENCE DE L'EXPORTATEUR



Royaume de Pays-Bas



Co-funded by
the European Union

Mise en œuvre par

giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Février 2025

À propos de ce document

Cette brochure fournit des outils dont l'objectif est d'aider les acteurs de la chaîne d'approvisionnement en minerais en amont à mettre en œuvre des cadres du devoir de diligence des entreprises conformément au Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque et au Mécanisme régional de certification de la CIRGL. Ces outils sont spécifiquement conçus pour aider les exportateurs des minerais d'étain, de tantale, de tungstène et l'or de la région de la CIRGL à se préparer et à réussir les audits tierce partie dans le cadre du Mécanisme régional de certification. Ils peuvent également être utilisés par d'autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement en amont tels que les exploitants de sites miniers et les négociants.

La Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) est une organisation intergouvernementale regroupant douze États membres de la région des Grands Lacs africains. Sa création repose sur la reconnaissance du fait que l'instabilité politique et les conflits dans ces pays revêtent une dimension régionale considérable et nécessitent donc un effort concerté pour promouvoir une paix et un développement durables.

L'un des principaux instruments élaborés par la CIRGL et approuvé par les États membres est le Mécanisme régional de certification (MRC) de la CIRGL. L'objectif du MRC est de garantir que les chaînes d'approvisionnement en minerais de quatre minerais – cassitérite (étain), coltan (tantale), wolframite (tungstène) et l'or (collectivement appelés 3TG) – ne fournissent pas directement ou indirectement de soutien à des groupes armés non étatiques, à des forces de sécurité publiques ou privées engagées dans des activités illégales ou des violations des droits de l'homme.

INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE

Nom de l'exportateur	
Pays, province et ville de l'exportateur	
Numéro de licence de l'exportateur	
Matériaux exportés :	
Période couverte par ce rapport	

Décrire les principales activités économiques dans lesquelles votre entreprise est engagée

Écrivez ici...

Décrivez les principales sources des minerais que vous commercialisez

Explication

- De combien de fournisseurs vous approvisionnez-vous ?
- De quelles zones géographiques vous approvisionnez-vous ?
- Certaines de ces zones sont-elles considérées comme des zones de conflit ou à haut risque ?
- Y a-t-il eu des changements parmi vos fournisseurs au cours de la période considérée ?

Remarque : Vous n'êtes pas tenu de nommer spécifiquement les sites miniers individuels ni de divulguer vos relations avec les fournisseurs.

Écrivez ici...

ÉTAPE 1 DU DEVOIR DE DILIGENCE DE L'OCDE

LES ENTREPRISES METTENT EN PLACE DES SYSTÈMES DE GESTION SOLIDES POUR APPUYER LA DILIGENCE RAISONNABLE DANS LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT.

Donnez une déclaration écrite de l'engagement de votre entreprise à suivre l'annexe II du Guide de l'OCDE.

Écrivez ici...

Décrivez la structure de gestion pour superviser le devoir de diligence, y compris les rôles et les responsabilités.

Écrivez ici...

Indiquez le titre et les coordonnées de la ou des personnes responsables de la supervision du devoir de diligence.

Écrivez ici...

Décrivez comment vous renforcez la capacité de votre personnel à mettre en œuvre le devoir de diligence.

Écrivez ici...

Décrivez comment votre entreprise s'engage auprès des fournisseurs (exploitants miniers, commerçants) pour l'amélioration du devoir de diligence.

Explication : Des exemples d'engagement peuvent inclure des formations, des visites régulières, des accords contractuels sur le devoir de diligence, des retours d'informations sur les évaluations sur le terrain.

Écrivez ici...

Décrivez les procédures de votre entreprise pour contrôler l'origine des matériaux achetés. Comment le mouvement des expéditions est-il contrôlé ? Comment votre entreprise met-elle en œuvre la chaîne de traçabilité et la traçabilité ?

Écrivez ici...

Décrivez comment les dossiers et les documents de votre entreprise sur les matériaux achetés sont conservés.

Écrivez ici...

Décrivez comment votre entreprise met en œuvre des mécanismes de réclamation et comment les informations provenant des mécanismes de réclamation sont intégrées dans le processus du devoir de diligence.

Écrivez ici...

Décrivez comment votre entreprise s'engage auprès des autorités gouvernementales, des communautés et de la société civile et comment ces informations sont intégrées dans le processus du devoir de diligence.

Écrivez ici...

ÉTAPE 2 DU DEVOIR DE DILIGENCE DE L'OCDE

IDENTIFIER ET ÉVALUER LES RISQUES DANS LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Décrivez comment votre entreprise identifie et hiérarchise les risques.

Écrivez ici...

Décrivez les sources d'information que votre entreprise utilise pour identifier et hiérarchiser les risques.

Écrivez ici...

Décrivez votre processus de connaissance de votre contrepartie (CVC).

Écrivez ici...

Les sites miniers auprès desquels votre entreprise s'approvisionne ont-ils été inspectés par une autorité nationale compétente conformément au mécanisme régional de certification de la CIRGL ?

Écrivez ici...

Décrivez la méthodologie et les informations obtenues grâce aux évaluations des risques sur le terrain (c.-à-d. visites de sites miniers, visites).

Écrivez ici...

Décrivez les risques identifiés conformément à l'annexe II de l'OCDE :

Votre entreprise a-t-elle identifié un risque d'abus grave lié à l'extraction, au transport ou au commerce de minerais ? Comment ces risques ont-ils été identifiés ?

Explication :

- *L'un de vos fournisseurs emploie-t-il des enfants (< 18 ans) ?*
- *Des cas de travail forcé ou involontaire ont-ils été signalés ?*
- *Des cas de traitement cruel, inhumain ou dégradant ont-ils été signalés chez vos fournisseurs ?*
- *Des cas de violences basées sur le genre et sexuelles ont-ils été signalés ?*

Écrivez ici...

-
-
-
-
-

Votre entreprise a-t-elle identifié un risque de soutien direct ou indirect à des groupes armés non étatiques ??

Explication :

- *Des groupes armés sont-ils présents dans ou à proximité des sites miniers ou le long des voies de transport ?*
- *Vos fournisseurs sont-ils tenus d'effectuer des paiements à des groupes armés non étatiques ?*
- *Est-ce que vous ou l'un de vos fournisseurs donnez ou vendez des matériaux (c'est-à-dire des concentrés de minerais) à des groupes armés non étatiques ?*

Écrivez ici...

-
-
-
-
-

Votre entreprise a-t-elle identifié un risque lié aux forces de sécurité publiques et privées ?

Explication :

- Vos fournisseurs font-ils appel à des forces de sécurité publiques ou privées pour assurer la sécurité ?
- Des incidents liés aux forces de sécurité publiques ou privées ont-ils été constatés ? Comment ces incidents ont-ils été résolus ?
- Comment les forces de sécurité sont-elles contrôlées ?

Écrivez ici...

-
-
-
-
-

Votre entreprise a-t-elle identifié un risque de corruption, de blanchiment d'argent ou de fausse déclaration sur l'origine des minerais ?

Explication :

- Des rapports/allégations de vol/contrebande de matériaux ont-ils été signalés ?
- Avez-vous reçu des envois non étiquetés ou faussement étiquetés ?
- Les fournisseurs sont-ils tenus d'effectuer des paiements à des partis politiques ou à des autorités publiques en violation des lois ?
- Les fournisseurs sont-ils autorisés à opérer et à payer leurs impôts conformément aux lois nationales ?
- Avez-vous remarqué une production inhabituelle chez vos fournisseurs ? (par exemple, la production est-elle raisonnable compte tenu du nombre de personnes employées, y a-t-il eu des changements soudains dans la productivité du site, etc.)

Écrivez ici...

-
-
-
-
-

ÉTAPE 3 DU DEVOIR DE DILIGENCE DE L'OCDE

CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE POUR RÉPONDRE AUX RISQUES IDENTIFIÉS

Décrivez comment vous réagissez à l'un des risques identifiés ci-dessus.

Explication :

- *Votre entreprise doit immédiatement suspendre et interrompre toute collaboration avec toute partie commettant de graves violations des droits de l'homme ou fournissant un soutien direct ou indirect à des groupes armés non étatiques.*
- *Pour d'autres risques, tels que la corruption, le blanchiment d'argent et la fausse déclaration sur l'origine des minerais, votre entreprise peut continuer à collaborer et à mettre en œuvre un plan d'atténuation des risques.*

Écrivez ici...

-
-
-
-
-

Décrivez tous les plans d'amélioration que vous avez élaborés pour atténuer les risques et comment la mise en œuvre du plan est surveillée.

Écrivez ici...

Décrivez les changements apportés par votre entreprise à ses systèmes de gestion, tels que le contrôle interne, les capacités internes ou la chaîne de contrôle.

Écrivez ici...

Décrivez l'efficacité des réponses mises en œuvre par votre entreprise.

Écrivez ici...

Décrivez comment vous impliquez vos fournisseurs et les parties prenantes concernées (communautés locales, ONG, clients) dans l'atténuation des risques.

Écrivez ici...

Décrivez comment vous collaborez avec le gouvernement pour atténuer les risques.

Écrivez ici...

AUDIT DU MRC SUR L'EXPORTATION : RÉALISER UN AUDIT TIERCE PARTIE INDÉPENDANT DES EXPORTATEURS

Donnez le résumé de l'audit tierce partie le plus récent de la CIRGL.

Date du dernier ATP de la CIRGL	
Période couverte par l'ATP	
Cabinet d'audit	
URL du rapport de synthèse d'audit	
Statut de l'exportateur	

Écrivez ici...



Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs – CIRGL
38, Boulevard du Japon | P.O.Box. 7076, Bujumbura, BURUNDI
Tel.: +257 22 25 68 24/ 25/ 26,
Fax: +257 22 25 6828 | Internet: www.iciglr.org